

L'EUROCHOMAGE



Le 7 Avril 1988, dans sa Lettre à tous les Français, le candidat Mitterrand écrivait ceci : « Un rapport de la Commission Européenne, rendu public fin mars, estime que la réalisation du grand marché (...) provoquera, selon l'importance des mesures d'accompagnement, la création de deux à cinq millions d'emplois en quelques années. »
Près de quatre ans plus tard, alors que l'Europe a semble-t-il avancé dans la voie ouverte par l'Acte Unique, la situation de l'emploi vient de se retourner nettement.

Le nombre total d'emplois dans la CEE s'est stabilisé autour de 132 millions de personnes, après avoir augmenté régulièrement entre 1985 et 1990. La courbe du taux de chômage s'est elle aussi inversée : 8,4 % en 1990, 8,9 en 1991 et l'OCDE prévoit 9,3 en 1992. Le nombre total de chômeurs membres de la CEE est aujourd'hui de 13,5 millions.

Toute la question est de savoir comment interpréter ces mauvais résultats. On peut considérer qu'il s'agit d'un dérapage passager lié au ralentissement actuel de l'économie mondiale, et dans ce cas il convient d'« attendre la reprise » et les effets bénéfiques de la construction européenne. Mais on peut aussi voir dans ce retournement la confirmation d'une crise structurelle extrêmement profonde.

Explications simplistes

Toutes les explications simplistes se heurtent à autant de contre-exemples. Ainsi, les pays à forte austérité salariale ne sont pas ceux qui ont le mieux préservé l'emploi, comme tendraient à le faire penser les versions les

plus simplistes de l'idéologie libérale. La France en est un bon exemple : c'est l'un des pays qui a le mieux réussi à maîtriser ses coûts salariaux, mais ses résultats sont assez médiocres du point de vue de l'évolution du chômage. En 1991, la France a un taux de chômage de 9,4 %, supérieur à la moyenne de la CEE.

Les pays à fort dualisme social ne sont pas ceux qui ont le plus créé d'emploi. Le contre-exemple est ici celui des pays à fort « consensus social » comme les pays scandinaves : le taux de chômage est de 2,7% en Suède, et de 3,4% en Autriche. Il n'y a pas non plus de lien entre population active et emploi; les pays qui ont le plus créé d'emplois (Japon et Etats-Unis) sont aussi ceux où la croissance de la population active a été la plus rapide.

Un pays comme la France n'a donc pas trop de chômeurs parce qu'il aurait «trop» de jeunes. Enfin, on ne peut renvoyer à des considérations culturelles, parce que ces facteurs peuvent difficilement rendre compte à eux seuls de modifications relativement rapides des situations relatives.

Tableau 1 : EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE

	1980	1985	1990	1991	1992*
Europe	6,3	10,2	8,1	8,7	9,3
CEE	6,2	11,0	8,4	8,9	9,3
Europe hors CEE	6,7	7,2	6,7	7,9	9,2
Japon	2,2	2,8	2,2	2,3	2,3
USA	7,6	7,0	6,7	6,7	6,1
OCDE	5,9	8,0	6,3	7,1	7,4
Autriche	1,6	3,6	3,3	3,4	3,8
Belgique	7,9	12,3	8,8	9,4	9,7
Danemark	7,0	9,0	9,5	10,3	10,2
Espagne	11,5	21,5	16,3	15,9	15,2
Finlande	4,7	5,0	3,4	7,7	9,8
France	6,3	10,2	8,9	9,4	10,1
Italie	8,5	11,2	10,9	10,8	10,7
Norvège	1,7	2,6	5,2	5,3	5,1
Portugal	8,0	8,7	4,6	3,9	4,5
RFA	3,4	6,4	4,6	5,0	5,1
Royaume-Uni	9,1	11,8	8,7	9,9	9,7
Suède	1,6	2,4	1,5	2,7	4,1

Source: OCDE

* prévisions

Une théorie générale

S'il fallait esquisser une théorie générale, on pourrait l'énoncer de la manière suivante: il existe deux manières de tirer son épingle du jeu en matière d'emploi.

La première consiste à être compétitif sur le marché mondial, et cette compétitivité dépend de plus en plus d'arguments d'ordre qualitatif (recherche, formation, qualification, etc.), plutôt que de coûts salariaux inférieurs.

La seconde consiste à organiser une nouvelle forme de dualisme entre le secteur exposé à la concurrence et un secteur abrité qui crée des emplois, mais pas n'importe lesquels: comme le montre le modèle américain, il s'agit d'emplois de services, mal payés et précaires. Le Japon joue sur les deux tableaux, il est compétitif et dual. Les Etats-Unis jouent surtout sur le dualisme, mais ont effectué un certain rattrapage au plan de la compétitivité. L'Europe dans son ensemble perd sur les deux tableaux: elle est plutôt moins compétitive que le Japon ou les Etats-

unis, et beaucoup moins duale, parce qu'il existe un refus très massif du modèle américain.

L'un des débats cruciaux des années à venir est alors le suivant: faut-il se résigner au dualisme? Après tout, mieux vaut de mauvais emplois que pas d'emplois du tout. Cependant, le choix risque tout simplement de ne pas se poser. Si l'on raisonne à l'échelle mondiale, les années 80 ont connu un dynamisme suffisant pour créer des emplois, que chacun ensuite s'est ensuite efforcé de fixer sur son propre territoire. Mais cette croissance minimale, nécessaire à la stabilisation du chômage, n'est pas garantie pour la décennie 90. L'important rapport que le CEPII vient de publier (1) est très net sur ce point et annonce «la perspective d'une croissance médiocre». Dans le cas de la CEE, il s'agit même d'un recul: 2,5% de croissance d'ici à l'an 2000 contre 3,2% entre 1985 et 1990. Les taux de chômage devraient dans ces conditions rester voisins des niveaux importants que l'on connaît aujourd'hui.

L'Europe à la croisée des chemins

Dans ce panorama, on discerne mal les effets bénéfiques de la construction européenne. Les accords de Maastricht se préoccupent avant tout des équilibres monétaires et budgétaires: ils risquent fort d'étendre au niveau de l'Europe tout entière les effets ravageurs de la défense du «franc fort» en France. C'est par exemple l'analyse des économistes de l'OFCE qui écrivent: «il est regrettable que les forces qui, en Europe, sont attachées à l'amélioration de la situation du marché du travail ne se soient pas faites davantage entendre lors du sommet pour que des règles de politique économique favorisant l'emploi soient définies» (2)

Une autre leçon importante est que les recettes libérales ne fonctionnent pas longtemps. Le champion européen de cette politique, la Grande-Bretagne, est en train de fabriquer des chômeurs à un rythme record: le taux de chômage y est passé de 5,9% à 9,1% entre 1989 et 1991, alors qu'il avait effectivement reculé entre 1985 et 1991.

Quant à l'Allemagne, elle continue à croître plus vite que ses voisins, mais ce rôle de (petite) locomotive risque d'aller en s'estompant. C'est la preuve que l'ouverture à l'Est n'est pas ce ballon d'oxygène dont certains parlaient il y a quelques mois, et qu'il ne faut pas compter sur cette source de croissance pour transformer le panorama de l'emploi en Europe occidentale. Globalement, la transition au capitalisme sera destructrice d'emplois, comme l'indique l'expérience de l'ex-RDA: elle comptait 10 millions d'emplois il y a deux ans, et seulement 6 millions aujourd'hui. Vers la fin 91, la crise de l'emploi sur l'ensemble du territoire allemand touchait près de 4 millions de personnes, qu'il s'agisse de chômeurs (1,65 million à l'Ouest, 1 à l'Est) ou de temps partiel (200000 à l'Ouest, 1,1 million à l'Est)

L'Europe se trouve donc à la croisée des chemins. Le problème du chômage continuera de se poser de manière centrale dans la décennie à venir, de telle sorte qu'en l'an 2000, une génération d'Européens aura vécu sous son signe. Cela mérite que l'on réfléchisse aux alternatives possibles. Continuer de la même manière implique une aggravation des effets du chômage qui ne concernent pas les seuls chômeurs. Le chômage représente en effet un facteur permanent qui fait pression sur les conditions de vie des travailleurs : c'est un levier qui permet de maintenir l'austérité salariale (toute reprise un peu prononcée s'accompagne *a contrario* d'une amélioration des salaires), et qui assure l'extension de la précarité, et le démantèlement progressif du statut même de travailleur.

Plusieurs pistes sont à explorer. La première est évidemment celle du temps de travail. A l'évidence, cette voie a été négligée, même avec la croissance de la seconde moitié des années 80. La France et la Grande-Bretagne se signalent par une durée du travail qui semble dorénavant immuable (voir Tableau 2).

La seconde est celle d'une relance coordonnée en Europe : avec l'unification européenne, l'un des principaux arguments contre la relance, celui de la «contrainte extérieure», devrait en effet tomber. Et si ce n'est pas le cas, les syndicats européens devraient sérieusement se poser la question du contenu à donner à cette Europe en train de se faire, pour qu'elle débloque la contrainte n°1, celle du chômage.

Julien Delarue

1. CEPII *Economie mondiale 1990-2000: l'impératif de croissance*, Economica 1992

2. «Maastricht: les enjeux de la monnaie unique», *Lettre de l'OFCE* n°96 janvier 1992



Tableau 2 : EVOLUTION DE LA DUREE DU TRAVAIL

	1980	1985	1990
Autriche	100,7	100,0	95,9
Belgique	123,0	100,0	91,6
Danemark	98,7	100,0	91,6
Espagne	108,5	100,0	96,1
France	104,9	100,0	100,3
Grande-Bretagne	96,9	100,0	100,5
Japon	99,5	100,0	98,6
Norvège	101,7	100,0	98,6 *
RFA	102,2	100,0	97,3
USA	98,0	100,0	100,7

Source: OCDE. Base 100 en 1985

* 1989

EMPLOI : L'ERE DS VALSES

Quelles sont les caractéristiques et originalités de la politique de l'emploi de ces dernières années ?

Quel bilan peut-on en tirer ?

Quelle est la particularité du travail mené par Martine Aubry après ces premiers mois au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ?

Existe-t-il une différence entre sa politique et celles de ses deux prédécesseurs ?

Après deux années d'évolution favorable de l'emploi, les années 90 et 91 ont été marquées par une reprise de la hausse du nombre des demandeurs d'emploi. Fait marquant de cette période, la création nette d'emplois qui s'est élevée à plus de 700 000 en 1988 et 1989, n'a pu permettre d'entamer réellement le « stock » des demandeurs d'emploi. Plus, tout fonctionne comme si les chômeurs les plus marginalisés avaient été les derniers bénéficiaires d'une embellie qui s'est interrompue aussi vite qu'elle était apparue.

Les résultats du chômage en 1991 sont à ce titre tout à fait éloquent. L'année passée a été marquée par une augmentation de plus de 307 000 demandeurs d'emploi - soit un accroissement de 11,8 % - et par une augmentation supérieure des chômeurs de longue durée.

La mesure du chômage : données techniques et enjeu politique

La question du dénombrement des demandeurs d'emploi, d'acte administratif et technique devient très vite un enjeu politique. Sans entrer dans les détails techniques rappelons que deux sources coexistent aujourd'hui :

Pour l'INSEE, qui utilise la définition internationale du BIT, est chômeur toute personne qui, en âge de travailler, se déclare sans emploi et disponible immédiatement. Par ailleurs celle-ci ne doit pas avoir exercé d'emploi, ne serait-ce qu'une heure au cours de la semaine de référence.

La dernière enquête dénombre ainsi 2 400 000 demandeurs d'emploi.

Pour l'ANPE, c'est l'inscription qui fait le chômeur. Les conditions de cette inscription sont par ailleurs établies par des textes réglementaires qui régissent la gestion de la liste des demandeurs d'emploi par l'ANPE. Sont ainsi recensés à la fin de 1991 : 2 800 000 chômeurs.

Dans ces deux cas, le statut du chômeur est avant tout le résultat d'une convention. Celle-ci est donc susceptible d'évolution ...

C'est pourquoi, face à la montée inexorable des courbes des sans emplois, la tentative est grande de chercher à réduire l'écart existant entre ces deux sources statistiques - de préférence en essayant de se caler sur le chiffre le plus bas.

Pour cela deux recettes sont possibles :

La première consiste à privilégier l'enquête emploi de l'INSEE qui dénombre, espère-t-on, un nombre de chômeurs inférieur à celui établi chaque mois par les services de l'ANPE. L'ensemble des organisations syndicales de l'INSEE ne s'y est d'ailleurs pas trompé. A l'annonce de l'obligation faite de mettre en place, dès juin, une enquête trimestrielle, elles ont fait savoir leur opposition à une telle manipulation et les dangers que cela fait peser sur la crédibilité professionnelle des agents travaillant dans cet établissement.

La seconde vise à « actualiser » le statut des demandeurs d'emploi en accentuant l'arsenal réglementaire permettant de radier des fichiers de l'ANPE un nombre important de

chômeurs «indésirables». Une note de l'ANPE portant sur les radiations des chômeurs faisait apparaître que les premiers radiés étaient les demandeurs d'emploi les plus démunis, les moins qualifiés, les étrangers et les chômeurs de longue durée.

Néanmoins, en se basant sur ces deux sources statistiques, il est possible de dresser un profil du chômage en France :

Un phénomène massif : le chômage touche près d'un actif sur dix. Parallèlement on trouve un nombre important d'actifs : environ 250 000 en 1991 qui, de fait, se trouvent dans une situation de sous emploi chronique ; il s'agit particulièrement de femmes, qui occupent des emplois à temps partiel et recherchent des emplois plus rémunérateurs ou des jeunes frappés par le chômage partiel.

Encore cette vision du chômage ne rend-elle compte que d'une partie du phénomène. Il faudrait y ajouter le fait qu'en vingt ans d'existence, l'ANPE enregistre plus de 50 millions d'inscriptions.

Un phénomène durable : le second trait marquant de l'évolution du chômage dans les quinze dernières années est son caractère durable. Si les différentes secousses de la première partie du siècle étaient violentes, et engendraient souvent une masse importante de chômeurs, elles ne duraient qu'un temps, celui de la dépression.

Aujourd'hui, le phénomène est plus profond et les politiques mises successivement en oeuvre n'ont pas permis de résoudre ce problème.

Un phénomène sélectif : on peut assez facilement illustrer les mouvements spontanés du marché du travail en rappelant le jeu bien connu de la chaise musicale. Ce jeu consiste à faire tourner autour de plusieurs chaises un nombre inférieur d'individus. A chaque partie un joueur reste debout. Il en va de même pour le marché du travail. Tout le monde, ou presque, est touché mais jamais au même moment. L'intérêt du jeu, c'est qu'il permet de maintenir une certaine paix sociale et de donner l'illusion d'un chômage réparti. L'illusion car dans les faits, le problème est plus

complexe. Bien souvent ne restent debout que des individus aux caractéristiques très particulières : il s'agit de femmes, de jeunes ou de personnes âgées. Les niveaux de qualification et de formation jouant eux aussi un rôle sélectif.

C'est dans ce contexte particulier que l'on doit resituer les politiques d'emploi mises en oeuvre ces quinze dernières années. Leur objectif a été de mieux «réguler» le marché du travail, c'est à dire le rendre plus conforme aux intérêts des entreprises, tout en recherchant une réduction du nombre des demandeurs d'emploi.

Malheureusement le résultat est différent. Ces mesures n'ont réussi, de fait, qu'à rendre plus soft les conséquences sociales de la gestion patronale de la main-d'oeuvre, au prix de «dérivations» qui apparaissent autant de solutions provisoires. C'est alors le chapelet des mesures types stages, TUC, contrats «aidés», pré-retraites, exonération des charges sociales, etc ...

La valse des politiques de l'emploi

Mais avant d'être un outil de gestion des flux de main d'oeuvre les politiques d'emploi sont aussi le reflet du diagnostic économique porté par les pouvoirs publics.

A ce titre, on peut distinguer à partir de 1974, quatre grandes périodes :

Jusqu'en 1977 la droite au pouvoir adopte une visée conjoncturelle de la crise, on croit percevoir «le bout du tunnel». C'est une période de relance économique et d'indemnisation du chômage dont on pense à terme qu'il devrait être jugulé assez facilement. Les pouvoirs publics, dans la même logique, n'engagent que peu d'actions de conversion et de formation des salariés. Près de 60% des dépenses d'emploi concernent alors l'indemnisation du chômage.

A partir de 1977 s'ouvre une nouvelle période pour la politique d'emploi. Avec l'accroissement brutal du chômage, il devient évident que les

mesures en cours ne suffiront pas à pallier le déficit croissant de demande de main d'oeuvre émanant des entreprises. S'ouvre alors une période de restructuration de l'appareil productif et d'action directe sur le volume de la main d'oeuvre disponible. Des sommes importantes vont être consacrées aux pré-retraites ainsi qu'aux mesures d'aide au retour des travailleurs immigrés. Entre 1973 et 1980 les dépenses pour l'emploi vont être multipliées par 6 pour atteindre près de 65 milliards (217 milliards en 1990).

Ce sont aussi les premières mesures de remise en cause des acquis des chômeurs (abaissement des revenus ASSEDIC pour les licenciés économiques en particulier).

Avec l'apparition des différents «pactes pour l'emploi» la seconde évolution marquante de cette période consiste dans la mise en oeuvre des premières politiques spécifiques en direction des demandeurs d'emploi et des jeunes en particulier. L'objectif essentiel est alors de réduire, au moins temporairement, le nombre des demandeurs potentiels. Mais déjà les premières critiques apparaissent et ne feront que s'amplifier au cours des années qui suivront.

Différentes études démontrent que les effets nets sur l'emploi de ces mesures restent aléatoires. Les exonérations de charges sociales en particulier ne semblent guère modifier, hors effet de calendrier, les comportements spontanés d'embauche des entreprises. En ce qui concerne le rôle de la formation, le constat est similaire. Une étude effectuée en 1987 par l'ANPE faisait apparaître que les formations en alternance (SIVP en particulier) bénéficiaient principalement aux secteurs professionnels qui globalement consacraient les masses financières les plus faibles à la formation continue de leurs propres salariés !

1981 va marquer un changement dans le comportement des pouvoirs publics. L'idée mise en avant sera celle de la relance économique par la création d'emplois, l'amorce d'une réduction du temps de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite et la stimulation des salaires au prix d'un certain déséquilibre budgétaire.

Mais ne voulant pas véritablement intervenir sur les mécanismes du chômage, le gouvernement va faire rapidement machine arrière et revenir à une politique centrée sur la compétitivité des entreprises et le traitement social du chômage. La première, passe par un abaissement du coût de la main d'œuvre via la désindexation des salaires, allié aux allègements fiscaux consentis aux entreprises.

Par ailleurs, se développe une forte précarisation de la main d'œuvre : entre 1985 et 1990 la part des salariés sur contrat à durée déterminée a augmenté de 50% et celle des intérimaires a doublé.

En ce qui concerne le traitement social du chômage, ses effets sur les salariés sont tout aussi négatifs. Les mesures mises en œuvre (contrat de qualification, contrat d'adaptation) ne bénéficient généralement qu'aux jeunes les plus qualifiés, accentuant un peu plus le dualisme du marché du travail. Certaines études font apparaître qu'avec l'accentuation de la crise, les jeunes ayant bénéficié des mesures (TUC, CES) connaissent des taux de reclassement dans l'emploi inférieurs à ceux enregistrés par les jeunes chômeurs n'ayant pas bénéficié de «l'aide» des pouvoirs publics. L'accumulation d'actions se transformant en véritable «piège» pour des «jeunes-vieux» non qualifiés qui n'ont connu, de fait, que la précarité. Si les mesures plus proches de l'entreprise (contrat d'adaptation, contrat de qualification) connaissent des taux de reclassement plus favorables c'est essentiellement dû au fait que les jeunes embauchés ont bien souvent un niveau de départ supérieur à celui exigé.

La situation actuelle

Avec un champ de vision plus actuel, ne peut-on distinguer de fortes similitudes entre les mesures de Martine Aubry et celles de Philippe Séguin?

C'est probable parce que leur fond politique commun réside autour d'une conception identique du caractère incompressible du chômage. Les similitudes ou rapprochement en découlent :

- opérations de purges des fichiers en accentuant la pression et les sanctions à l'encontre des chômeurs (ordonnances de 1986, loi de 1991) ;

- fortes incitations pour persuader les jeunes d'accepter les nouvelles conditions d'embauche (opérations TUC assorties de menaces de radiations, suppression de l'allocation d'insertion) ;

- entretiens pour 500 000 chômeurs de longue durée (87, 92) ;

- construction de formules de type «petits boulots», emplois dits de proximité.

Les mesures du nouveau gouvernement :

Exonération des charges sociales et suppression de l'allocation d'insertion pour les jeunes :

La nouvelle formule d'exonération des charges sociales patronales pour l'embauche de jeunes de 18 à 25 ans sans qualification, a été mise en place. Mais ces mesures ne sont assorties d'aucune contrepartie pour les employeurs en terme de formation professionnelle suggérée ou imposée.

À l'automne, le gouvernement a décidé, de plus, de supprimer les allocations d'insertion destinées aux jeunes inscrits depuis 3 à 6 mois à l'ANPE et sortant d'un cycle technique complet (BEP, CAP, Bac technique). Alors que celles-ci servaient à permettre de mieux supporter l'attente avant insertion dans la vie active.

Les emplois familiaux, la convocation de 500 000 chômeurs de longue durée

Leur surgissement, le blanchiment des emplois de proximité représentent des déductions fiscales non négligeables qui sont proposées à des secteurs de la population déjà privilégiés (sommées pouvant aller jusqu'à 12 500F de déduction nette sur l'imposition).

En ce qui concerne le programme d'entretien-convocation de 500 000 chômeurs de longue durée, faut-il rappeler que Philippe Séguin avait initié la

même opération, avec déjà en arrière plan le secret objet, au travers de ces entretiens, de vérifier la réalité de la demande d'emploi et de sortir des statistiques du chômage tous ceux qui n'auraient pas répondu aux convocations ...

L'essentiel : contrôler

Mais l'essentiel réside dans la conclusion pratique de l'offensive politique lancée contre les chômeurs dès l'été. La loi du 31/12/91, le décret du 5 février 1992 en découlant et enfin l'instruction de gestion de la liste des demandeurs d'emploi à l'ANPE, en sont les principaux éléments.

Avec ces différents textes réglementaires, on assiste au redécoupage et à la construction des nouvelles catégories de population qui «méritent» que le service public s'occupe d'elles ... Pour les autres l'exclusion institutionnelle est organisée.

Une fois encore, la filiation de la nouvelle loi sur le contrôle des demandeurs d'emploi est à rechercher chez Philippe Séguin qui, au travers de l'ordonnance de décembre 1986 et de la circulaire du 17/17/87, avait déjà introduit dans le code du Travail, la reconnaissance et le maintien du statut de demandeur d'emploi «à la réalisation d'actes positifs de recherche d'emploi». Ces textes ajoutaient que le refus d'emploi ou de formation et la non-réponse à convocation entraînaient la radiation des fichiers de l'ANPE.

Segmentation et frontières actuelles

Le champs d'intervention de l'ANPE recouvrait jusqu'à présent, globalement, trois segments de la population active privée d'emploi.

Le premier regroupe les individus qui, momentanément au chômage, sont en mesure par «leurs propres moyens» de retrouver assez rapidement un emploi. Leur niveau de qualification, leur formation culturelle en font des acteurs autonomes de leur reclassement.

Le deuxième niveau couvre une partie très importante des «inscrits» à

l'ANPE, c'est le secteur le plus souvent indemnisé par les Assedic du fait de leur références salariales antérieures.

Le service public de l'emploi intervient activement pour cette population, à laquelle sont proposés le remodelage et l'adaptation de sa qualification afin qu'elle puisse être réinjectée sur les «nouveaux» créneaux du marché du travail. Les conventions de conversion ou le dispositif des AFR sont des constructions typiques de ce processus.

A l'intérieur de ce segment, il faudrait dégager un groupe comprenant les chômeurs qui entrent et sortent de l'ANPE du fait de leur appartenance au secteur durablement précarisé du marché du travail (CDD, diverses mesures emploi, intérim, ...). Avec, en son sein, ses populations en transition vers une fragilisation encore plus importante, souvent engagées dans un processus de chômage de longue durée ou de très longue durée. Il s'agit en quelque sorte de chômeurs en situation de pré-chômage de longue durée.

Le rôle des institutions du Service Public de l'Emploi consiste à maintenir ces populations dans la zone «constante» de précarisation pour leur éviter un basculement dans le chômage de longue durée.

Enfin, le dernier segment est constitué par les quelques 800 000 chômeurs de longue ou de très longue durée.

La grande rupture : le décret du 5 février 1992 et le texte régissant la gestion de la liste des demandeurs d'emploi

Les nouveaux textes ministériels modifient ce paysage ...

Le fait de considérer le chômeur comme coupable a priori de sa situation et devant donc en conséquence apporter systématiquement la preuve qu'il recherche bien du travail n'est pas une nouveauté. Mais celle-ci réside dans l'amplification considérable du caractère répressif à l'égard des chômeurs.

Dans la perspective d'un remodelage des compétences, qualifications et salaires, le texte précise qu'un demandeur d'emploi, recherchant un emploi durable à temps plein, ne pourra refuser un emploi à temps partiel ou à durée

déterminée sous peine de radiation ; pire il devra accepter un taux de salaire «inférieur de 20 à 30% à celui dont il bénéficiait antérieurement».

De plus, certains échecs à l'embauche sont analysés comme des refus d'emploi venant du demandeur d'emploi qui adopte une attitude systématique de non adhésion aux conditions d'emploi proposées, ce qui provoque ainsi le refus d'embauche. C'est pourquoi, lorsque plusieurs tentatives successives de rapprochement entre l'offre et la demande auront échoué, il conviendra d'examiner la situation de l'intéressé pour prendre, le cas échéant, une décision de radiation, étant entendu qu'un seul échec à l'embauche peut suffire pour décider de radier l'intéressé.

Par ailleurs, le demandeur d'emploi ne devra pas refuser une formation sous peine de se voir radier.

La grande rupture touche la redéfinition du domaine d'intervention de l'ANPE qui se recentre sur les catégories de chômeurs immédiatement employables au sens le plus strict du terme.

Ce redécoupage des frontières vise à exclure tous les «chômeurs découragés» qui, au fil du temps, devant l'absence de propositions sérieuses et réellement inserantes, ont abandonné toute perspective de retrouver un emploi correct ...

La coupure qui se réalise aujourd'hui risque de rejeter les chômeurs hors de la sphère publique qui, malgré ses limites, offre toujours une certaine protection.

On peut, dès lors, se demander si les seuls filets de sécurité proposés ou imposés pour les publics en voie de marginalisation forte relèveront des seuls réseaux caritatifs/associatifs ou des services sociaux des collectivités territoriales ?

Le statut de demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE reste pour ces populations un des derniers liens de reconnaissance sociale. Leur exclusion de cette identification ne va-t-elle pas les pousser vers des processus de désaffiliation programmée, ressemblant à une véritable condamnation à mort sociale.

Le grand silence

Ce que nous venons de décrire et tenter d'analyser au vu des enjeux de société qui se dessinent, fait l'objet de peu de réactions du monde politique et syndical.

Ce grand silence doit être rompu, il en va des valeurs fondamentales d'un certain syndicalisme.

Car, alors que les filets de sécurité, de solidarité sont taillés en pièce par le gouvernement, les chômeurs ne peuvent se retourner vers les confédérations syndicales, du moins leur majorité. Dans une étonnante symétrie, le 5/12/91 un nouvel accord entre partenaires sociaux (à l'exclusion de la CGT et de la CGC) vient d'être signé (CNPFP, CGPME, UPA, CFDT, FO, CFTC).

Dans son article 3, il précise que les allocations ne sont plus attribuées que pour un délai de quatre mois et qu'en cas de doute sur la recherche d'emploi d'un allocataire il faudra le convoquer ou lui envoyer un questionnaire pour vérifier la réalité de sa demande d'emploi.

Le look médiatique du Ministère du travail ne doit pas cacher la réalité de sa politique. Il est grand temps que nous nous réveillions, question de repères, d'éthique, de solidarité, et de combats concrets et immédiats contre toutes les formes d'exclusion.

Noël Daucé
Didier Gelot

BRUXELLES : SUCCEs D'UNE RENCONTRE POUR D'AUTRES EMPLOIS

Les 5, 6 et 7 février 1992, plus de 200 personnes ont participé à la deuxième rencontre du Réseau Européen de l'Economie Alternative et Solidaire. L'an dernier déjà (en décembre 1990, à Strasbourg), une première initiative, rassemblant une centaine de personnes avait souligné des points de consensus très forts entre les réseaux (volonté de promouvoir des emplois alternatifs utiles socialement et écologiquement, de développer les initiatives de citoyens, de démocratie économique, choix d'une nécessaire solidarité avec les exclus).

Cette rencontre a été riche et prometteuse à plus d'un titre. D'abord, par le nombre de pays représentés: dix de la CEE (Irlande, Grande Bretagne, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Allemagne, France, Italie, Espagne, Portugal), mais aussi des amis venus de Suisse, de Pologne (Mouvement de Défense des Chômeurs), de Russie (trois représentants de réseaux alternatifs en milieu rural), de Martinique (Association de Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais), un représentant de coopératives agricoles palestiniennes et un autre du Japon (Tokyo), grosse coopérative de consommateurs et de producteurs (500.000 membres).

Rencontre riche également par la diversité des initiatives représentées: réseaux de coopératives (dont certaines sont très anciennes, par exemple au Portugal), coopératives financières (Italie, France, Belgique,...), multiples réseaux de solidarité avec les chômeurs (présents dans tous les pays: lieux d'accueil, maisons de chômeurs, lieux de

solidarités multiculturelles, de formation, initiatives de développement communautaire, aides à la création d'activités économiques alternatives, réseaux d'épargne éthique, initiatives culturelles), mais aussi des mouvements de femmes, des groupes d'agriculteurs (venus par exemple d'Andalousie), des associations de quartier (les représentants de l'association JADE, en banlieue lyonnaise, venus présenter le projet de Fonds Commun de Placement à Risque "Génération Banlieue"), le "Conseil des Etrangers" de Dresde en lutte contre les violences racistes, des mouvements développant des échanges avec les pays d'Afrique, d'Amérique Latine...

Deux objectifs avaient été fixés à cette rencontre :

- approfondir les éléments d'identité de l'Economie Alternative,
- engager une dynamique concrète d'échanges.

Sur le premier point, des débats très riches ont été engagés:

- * Une demi-journée a été consa-

crée aux rapports entre Economie Sociale et Economie Alternative et Solidaire : s'il est exact de dire que l'Economie Alternative s'inspire de certaines valeurs qui ont pu fonctionner au départ de l'Economie Sociale, il n'en est pas moins vrai qu'elle en renouvelle profondément la thématique et la doctrine.

* Un autre forum a été consacré à la réflexion sur la recherche d'une troisième voie en économie, et par exemple les perspectives d'extension considérable de la démocratie économique à travers l'émergence de nouveaux acteurs-citoyens (qui modifient et complexifient les mécanismes de régulation).

* La réflexion a porté également sur les apports de l'Economie Alternative et Solidaire à ce que pourrait être une nouvelle culture de changement social, à la définition d'une identité politique originale. Notamment l'Economie Alternative et Solidaire propose une autre façon d'articuler autonomie et solidarité. Elle prétend transformer non pas le pouvoir mais les pouvoirs. Elle propose en fait un renouvellement complet de la culture partidulaire en Europe Occidentale.

D'autres forums, très denses, ont eu lieu simultanément :

* L'un consacré spécifiquement aux projets de femmes, sur le thème "Stratégies des femmes: autonomie politique, autonomie économique, solidarité - Expériences, utopies, problèmes".

* L'autre sur les solidarités à construire avec les pays les plus pauvres, à l'Est et au Sud.

DECLARATION DES PARTICIPANTS A LA 2^{ème} REUNION EUROPEENNE DU RESEAU DE L'ECONOMIE ALTERNATIVE ET SOLIDAIRE

Il existe dans toute l'Europe, c'est-à-dire au delà de celle qui est instituée dans la Communauté des 12, des milliers d'initiatives qui se ressemblent. Certaines sont anciennes, d'autres naissent de l'urgence, devant le développement massif du chômage et de la pauvreté.

Leur nom peut varier: initiatives de citoyens, secteur volontaire, développement communautaire, alternatives économiques et solidaires, coopératives, entreprises autogérées, réalisations socio-culturelles, outils financiers alternatifs, épargne éthique.

Leur point d'application peut être différent : logement, culture, santé, cadre de vie, tourisme, artisanat, agriculture, transports, finances, elles couvrent tous les aspects de la vie. Mais elles présentent de nombreuses similitudes :

- leur indépendance des partis et des institutions.
- leur volonté de pluralisme et d'ouverture.
- leur caractère ascendant, c'est-à-dire le fait que ces expériences ne procèdent ni de l'Etat ni des administrations locales, mais plutôt de la volonté de groupes qui les ont conduites de reprendre de l'autonomie et du contrôle sur leur propre cadre de vie ou de travail.
- leur volonté de fonder leur démarche sur la solidarité notamment avec les plus exclus, afin que toutes et tous retrouvent la dignité.

Elles témoignent au fond d'une crise profonde de la capacité des acteurs traditionnels à faire face à des défis comme le développement des inégalités, le chômage, la désertification rurale, la dégradation urbaine, le racisme et la xénophobie, l'inefficacité des systèmes éducatifs, les catastrophes écologiques, l'oppression des femmes.

A partir de là, les réalisations auxquelles elles ont donné naissance ont réinterrogé les éléments fondamentaux qui caractérisent les sociétés dites développées, et par exemple :

- la domination du tout économique.
- l'écrasement par les logiques de croissance, du social, du convivial, des écosystèmes.
- la place du travail et de l'entreprise.
- l'usage social du temps.

Aux critiques traditionnelles faites à ces sociétés, concernant les formes de propriété et la répartition du profit, elles ont ajouté une radicalité plus grande qui touche à la logique productiviste, à la manière de travailler, à la nature des produits, la relation entre producteurs et consommateurs, la relation hommes/femmes.

En positif, elles ont ainsi tenté de faire vivre concrètement les notions d'utilité sociale ou collective, de proposer une autre façon de compter, de développer la démocratie économique et les solidarités directes en Europe et avec les initiatives existant dans les pays du Sud et de l'Est, sur la base d'échanges réciproques.

Elles ont parié sur le partage du travail et des revenus, et sur la capacité des exclus du système à développer leur propre potentiel humain pour retrouver toute leur place dans la société.

Bruxelles,
le 7 février 1992

La discussion finale a souligné un grand nombre de possibilités d'action :

- Appui aux initiatives déjà en cours. Par exemple, Foire des Projets Alternatifs à Dresde (juin 92). Contre Sommet au G7 (juillet 92). Envoi d'un groupe d'agriculteurs français en soutien (formation) à des agriculteurs de la région de Moscou. Projet de fresques murales dans plusieurs grandes villes européennes, sur le thème de la solidarité et de la lutte contre le racisme, par un groupe international de jeunes chômeuses et chômeurs. Constitution d'un centre de documentation à Varsovie...

- Constitution d'un GEIE (groupe européen d'intérêt économique), pour appuyer les initiatives financières, commerciales, les coopérations, les échanges, les transferts de technologie au sein du Réseau.

- Mise en place de groupes de travail thématiques : coopérations à établir avec l'Economie Sociale, avec les syndicats, reconversion des industries d'armement,...

Sur ces deux derniers points en particulier, les lecteurs de Collectif seront les bienvenus :

- * Le Réseau cherche à établir le contact avec le maximum de syndicalistes soucieux d'engager le débat et d'envisager des actions communes.

- * Il tiendra cette année une première rencontre européenne sur la "reconversion des industries d'armement".

Une lettre bimestrielle fait circuler les informations, les appels, les comptes rendus d'initiative.

N'hésitez pas à prendre contact !

Aline ARCHIMBAUD
Présidente du REEAS

61 rue Victor Hugo
93500 PANTIN
tél. 1-49.15.04.04,
fax 1-49.15.04.14

De multiples initiatives en cours

Au cours de la troisième journée, les participants ont discuté et adopté une *Déclaration* (publiée ci-dessus) et une *Résolution*.

Il a été également convenu de constituer un cadre juridique minimum, pour que le Réseau soit dès maintenant plus visible.

Le statut d'association européenne étant encore en discussion, il a été décidé de constituer provisoirement une association belge (association internationale à but pédagogique), dont le conseil d'administration est composé de 2 représentants des réseaux de chaque pays présent.

Le compte rendu de la rencontre de décembre 1990 est disponible en français et en anglais. Il vous sera adressé sur simple demande.

La publication des actes des journées de février 1992 est en cours: pour la recevoir, écrire à l'adresse ci-dessus.

NORMANDS, ET BIEN VIVANTS

**Entretien avec
GUY ROBERT
secrétaire général de
l'Union Régionale
Interprofessionnelle CFDT
de Basse-Normandie.**

Collectif : Il s'est passé des événements importants et des actions importantes pour la région Basse-Normandie depuis Septembre 1991. Résumes nous l'essentiel ?

Guy Robert : En Septembre, paraît dans la revue «l'usine nouvelle» l'information selon laquelle la SMN allait fermer. La SMN est la seule entreprise de sidérurgie de l'Ouest employant 1 300 sidérurgistes et environ 700 sous-traitants directs sur le site. Il est clair que la SMN occupe une place tout à fait à part dans la région et spécialement dans l'agglomération caennaise. Au delà de son importance économique elle représente le symbole de la tradition industrielle bas-normande.

Il est devenu vite évident que la fermeture de la SMN se chargerait pour la population d'une signification symbolique: c'est la région qui était atteinte par la désindustrialisation. Cette annonce a été ressentie par les travailleurs de l'entreprise eux-même comme une injustice, la direction du groupe laissait entendre en Juin 91 que les efforts faits par les salariés avaient porté leurs fruits et qu'il n'y avait pas d'inquiétude pour l'avenir; injustice d'autant plus forte que la SMN a subi fortement les restructurations en passant de 7 000 à 1 300 emplois. Auparavant deux fois ce site avait été menacé et par deux fois la lutte a empêché la fermeture.

Cela a donc enclenché des actions ?

On peut distinguer deux types d'action. D'une part il y a la mobilisation sur

l'usine elle-même: grèves sous diverses formes, séquestration du P.D.G. d'Unimétal, actions appelées «surprises» (soudure des ponts du canal de CAEN à la mer, coupure de la voie ferrée reliant la SMN à la SNCF, mise à sac de locaux, accompagnement de la flamme olympique). Le second type d'action articulait actions des salariés de l'entreprise et solidarité interprofessionnelle, et les résultats nous ont surpris par l'ampleur de la mobilisation. Quand nous avons appelé à faire du 24 Octobre une journée d'action interprofessionnelle sur l'emploi, nous avons été étonnés de constater la participation de plus de 10 000 personnes à la manifestation. Sentant monter la mobilisation dans les entreprises, nous avons relayé l'appel à une journée «ville morte» lancée par les sections CFDT. et C.G.T. de l'usine ainsi qu'à une nouvelle manifestation l'après-midi du 7 Novembre. Ce jour là des barrages ont été mis en place sur les grands axes routiers en utilisant le fil machine produit à la SMN. Non seulement dans sa grande majorité la population a très bien compris et accepté, mais c'était une mobilisation sans précédent de l'agglomération à laquelle nous avons assisté: près de 20 000 personnes. Pour donner un ordre d'idée de ce que cela représente comme ordre de grandeur, c'est comme si en région parisienne les syndicats avaient mobilisé un million de personnes.

Le 14 Novembre, c'est environ 1 500 personnes (salariées SMN, militants interprofessionnels et population)



qui montent à Paris au ministère de l'industrie, puis qui investissent le siège d'Usinor-Sacilor à la Défense.

Le 23 Novembre, une journée porte ouverte voit encore plusieurs milliers de personnes (près de 10 000) se presser pour découvrir l'usine.

Le 21 Décembre, la «chaîne humaine» autour de l'usine, sous une tempête glaciale réunit malgré tout 1 500 personnes.

De fait, en t'écoulant, on constate que les actions ont été nombreuses et massives.

Tu as parlé d'appels communs CFDT et CGT de l'entreprise. Comment s'est passée l'action unitaire ?

L'action unitaire n'allait pas de soi. La SMN n'est pas une entreprise où c'est une tradition. Très vite, tout le monde a compris que face à la gravité du problème, l'heure n'était pas aux querelles. Et sûrement beaucoup de travailleurs n'auraient pas compris la division.

Le soutien interprofessionnel, lui, s'est plus fait sur la base d'appels convergents, excepté dans les secteurs où l'unité d'action est traditionnelle (santé, RVI,...) où là des appels communs ont été lancés.

Pour notre part nous nous sommes toujours battus pour l'unité d'action sans masquer nos différences.

Vous avez organisé une manifestation régionale interprofessionnelle le 18 Janvier pour l'emploi, le maintien de l'industrie existante, la réindustrialisation et un aménagement du territoire harmonieux. Avant de parler de cette action, peux-tu expliquer comment on passe de la défense de la SMN à une action plus générale sur l'emploi

Il y a deux éléments qui ont facilité ce passage. Le premier, c'est que dans la lutte pour la SMN, les camarades et l'interprofessionnelle ne se sont pas contentés de l'action sur l'usine. D'emblée le problème des sous-traitants a été posé; d'emblée aussi le problème des emplois induits a été mis en avant. C'était la raison du mot d'ordre: «SMN = 7 000 emplois sur la région», mot d'ordre largement mis en avant par la CFDT, affiché sur des panneaux publicitaires par le Comité d'Entreprise SMN, repris aussi par des municipalités.

Le second élément, c'est que depuis plusieurs années la lutte contre la désertification industrielle de la région constitue un axe d'action de la CFDT de Basse-Normandie. Des actions avaient

déjà été menées sur cet axe telle la lutte pour le maintien de Valeo à Condé sur Noireau.

Puisque tu parles de Valeo, dis-nous ce que la lutte a donné ?

La fermeture de l'usine de Condé avait été décidée par la direction et son transfert sur un autre site était programmé par le groupe.

Une lutte d'un an environ à l'initiative de la CFDT associant actions dans l'usine, mobilisation de la population et mise dans le coup des élus locaux a permis le maintien de l'usine à Condé rachetée en cours d'année par Bendix.

C'est fort du bilan de cette expérience que nous avons été renforcés dans notre conviction qu'une lutte pour l'emploi peut être victorieuse et que de toute façon elle permet des acquis qu'il n'y aurait pas sans la lutte.

Revenons au 18 Janvier.

La réussite du 18 Janvier: près de 15 000 personnes dans les rues à Caen un samedi d'hiver est lié à sa préparation.

Ce qui est clair, c'est que l'effet émotionnel de la SMN a joué beaucoup moins ce 18 Janvier qu'avant la coupure des vacances de fin d'année.

L'Union Régionale Interpro CFDT

a réuni le 2 Décembre ses unions de secteur les plus concernées par les problèmes d'emplois. Il en est ressorti la nécessité d'élargir l'action et d'organiser une action régionale. Nous avons immédiatement pris contact avec les autres organisations syndicales de la région sans exclusive et parallèlement nous avons fait une campagne de mobilisation CFDT.

Vous avez écrit dans un tract: «Est-ce que les régions situées à l'Ouest de la France et de l'Europe ont le droit de vivre ?». La mobilisation a dû se faire aussi là-dessus ?

La première analyse que nous avons faite de la désindustrialisation de la région mettait en évidence la délocalisation de sites industriels de la Basse-Normandie vers le centre de l'Europe. Il se dessinait assez clairement que l'avenir de la Basse-Normandie n'était pensé qu'en terme de tourisme. Par exemple un rapport commandé par le SDAU (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation) comportait une hypothèse (sur deux) qui était la fermeture de la SMN et de RVI et leur remplacement par une base de loisirs.

Rappelons un point d'histoire: la Basse-Normandie a connu une vague d'industrialisation dans les années soixante en particulier avec l'implantation de la SAVIEM (aujourd'hui RVI) dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire qui avait été obtenue par la pression de la population. Avec l'abandon des politiques d'aménagement du territoire, tout le secteur délocalisé de cette époque est aujourd'hui menacé.

Il est quand même étonnant que l'emploi soit devenu le thème N°1 de l'action en Basse-Normandie alors qu'il a du mal à percer ailleurs ?

Il faut y voir l'effet de la gravité de la situation (taux de chômage atténué par l'exode des jeunes, perte massive d'emplois industriels et agricoles). Nous avons des bassins d'emplois (exemple Vire) où le taux de chômage est particulièrement bas mais l'emploi global a considérablement diminué ces dernières années.

Il y a bien sûr le travail des organi-

sations syndicales sur le sujet. Depuis notre congrès d'ARGENTAN en 87, l'axe principal de la CFDT est l'emploi et contre la désertification. C'est un sujet tellement essentiel pour notre région que nous n'avons jamais cédé à la mode de ceux qui parlaient de post-industrialisation et voulaient que l'emploi industriel soit remplacé par des emplois tertiaires.

Le 18 Janvier, vous avez appelé un samedi à manifester pour l'emploi, pourquoi un samedi ?

Nous avons fait le choix du samedi pour trois raisons. Nous voulions permettre à des salariés de PME qui sous la pression des employeurs ne peuvent pas débrayer de participer à la manifestation. Citons une anecdote: un salarié de PME nous a téléphoné pour savoir le circuit de manifestation et sa durée parce qu'il ne pouvait pas être libre à 15 heures, son patron lui ayant refusé une journée de congés.

Il nous semblait aussi difficile d'appeler à nouveau à des débrayages dans les entreprises de la région, les premiers concernés, à la SMN, avaient déjà perdu de l'argent dans la lutte. C'était vrai aussi pour des travailleurs d'autres entreprises: Technifil à Lisieux, RVI,...

La troisième raison, c'était de permettre aux participants des autres régions de se rendre plus facilement à Caen.

Quel bilan en faites-vous ?

Ce qui est frappant pour une manifestation qui apparaissait comme largement organisée par la CFDT, c'est le nombre de messages de soutien qui ont été envoyés à la presse. Le 18 au matin, Ouest-France titrait: «de mémoire de téléscripteurs, on n'avait jamais vu ça».

Nous avons noté une préparation très différente suivant les secteurs géographiques. Un secteur comme Condé, conscient de l'utilité et de l'efficacité de la lutte, s'est mieux mobilisé qu'ailleurs. Nous avons le sentiment que les autres organisations n'ont pas réellement cru aux possibilités de réussir une telle manifestation. Leur soutien a été tardif, voir symbolique pour certains. Pour la CGT, seul le Calvados et plus encore la SMN ont fait quelque chose; la CFTC

s'était limitée à une délégation; la FEN également.

Par contre nous avons été agréablement surpris de la participation de la Confédération Paysanne des trois départements.

Concernant le nombre (près de 15 000), nous avons sous-estimé un phénomène: un certain nombre de structures et de personnes ont pensé qu'il suffisait d'envoyer des délégations. D'où la nécessité qui s'impose de préparer d'autres actions de ce type par des actions décentralisées.

Nous en ressortons avec des militants encore plus motivés pour l'emploi et une crédibilité accrue pour la CFDT.

En terme de crédibilité, quand on regarde la presse de Basse-Normandie, on est surpris par la place réservée à la lutte pour l'emploi. On voit aussi des choses curieuses: des pages de publicité par des élus toutes tendances réunies appelant à la mobilisation pour le maintien de l'industrie, un journal local prenant pour référence sur l'avenir économique régional votre bulletin «pratiques CFDT» et celui du CEBA-NOR (du conseil régional de droite), concurrence verbale dans le soutien à la CFDT du maire RPR de Vire et de Stirn, etc. A ton avis, qu'est-ce qui pousse les politiques à se manifester de cette façon ? Cela semble contraster avec l'image que beaucoup se font de la CFDT bas-normande ?

Avant tout c'est la capacité de mobilisation qui crée le rapport de force vis à vis des politiques.

Quand des milliers de personnes sont dans la rue, quand les débrayages dans les entreprises sont importants, les politiques, la presse sont contraints d'en tenir compte.

En Basse-Normandie, nous avons toujours privilégié le rapport de force avec les salariés pour peser dans les négociations et les interventions près les pouvoirs publics. Cela nous semble le B.A.BA du syndicalisme.

Un autre point qu'on ne peut pas négliger, c'est la capacité d'analyse et de propositions de notre organisation qui s'impose dans les négociations. Par exemple, au lieu de se contenter de pleurer sur les conséquences dramati-



ques à la SMN, nous avons proposé et obtenu la mise en place d'un groupe pour une étude d'impact des conséquences qu'aurait une fermeture de la SMN sur le bassin de Caen. Et les résultats du travail de ce groupe, malgré la volonté de minimiser les conséquences, nous ont largement donné raison sur le nombre d'emplois menacés.

Notre stratégie visait à amener les responsables politiques à agir. C'est sur notre demande que le président du conseil Régional, la présidente du Conseil Général du Calvados, le président du CESR et le président du district de Caen ont fait une lettre à Mitterrand devant le refus obstiné de Cresson de maintenir la SMN.

Aujourd'hui il n'y a pas d'élus politique en Basse-Normandie qui n'avance pas l'emploi comme thème prioritaire et qui ne parle pas de réindustrialisation. Même le Front National s'est senti à retardement obligé de défendre la SMN.

Vous avez de drôles d'alliés, quand même ?

Nous avons été les seuls à répondre au communiqué de presse du FN en le renvoyant à son propre programme

économique. Notre position est claire: nous devons agir pour que les salariés ne bénéficient pas du trouble créé par le désarroi des salariés. D'ailleurs, le FN se trouve en difficulté sur la région dans la mesure où nous avons fait porter le débat public sur l'emploi.

Notre position fondamentale est qu'on ne gagnera pas contre le FN uniquement en le dénonçant comme fasciste, mais en étant en capacité de répondre aux problèmes qu'il utilise: le chômage, le logement, etc.

Vous envisagez sans doute ne pas en rester là ?

Nous pensons qu'il faut continuer le travail engagé et amplifier la mobilisation en tirant les leçons du 18 Janvier. D'ores et déjà nous avons appelé à de nouvelles actions dont l'aboutissement sera probablement en Juin.

Les idées directrices sont les suivantes:

Agir d'abord dans les localités où les bassins d'emploi de façon décentralisée pour que personne n'ait le sentiment d'être oublié et pour ne pas reproduire au niveau de la région un centralisme que nous condamnons par ailleurs.

D'autre part si la destruction du tis-

su économique conduit à la destruction du tissu social, il est possible de mobiliser beaucoup plus largement en dehors du cadre traditionnel du syndicalisme: tout ce qui est vie associative et culturelle doit pouvoir prendre une place active dans cette mobilisation.

Autre idée: il faut en finir avec une vision seulement défensive du syndicalisme et proposer une perspective dynamique et positive. En deux mots, plutôt que de faire l'enterrement d'une Basse-Normandie qui se meurt, nous voulons donner l'image d'une Basse-Normandie qui veut vivre et bien vivre, avec un fort écho médiatique.

Parallèlement, l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT continuera à affirmer ses autres axes prioritaires **pour l'emploi :**

- **La réduction du temps de travail à 35 heures**, pour laquelle nous ne cessons de mener campagne, y compris et surtout à travers des actions comme le 18;

- la réduction massive des heures supplémentaires et leur récupération.

**Propos recueillis par
Paul Barnier**